



APPEL D'OFFRES

Pour la sous-traitance d'expertise externe dans le cadre du projet de la
Confédération Européenne des Syndicats (CES) :

« Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) Réflexion syndicale sur la nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 »

1. Contexte

Le Livre vert de la Commission sur la RSE de juillet 2001, puis la mise en place d'un « Multi Stakeholder Forum » (MSF), avaient suscité une série d'attentes de la part du mouvement syndical à l'égard de la RSE. L'évolution des débats au sein dudit MSF, conclus le 29 juin 2004, et le lent glissement du dossier de la DG Emploi vers la DG Entreprises, avaient toutefois amené la CES à adopter une résolution fort critique à l'égard de cet exercice (CE 9-10 juin 2004).

En parallèle à ce processus, la CES avait élaboré sa propre réflexion concernant la RSE.

La faiblesse de la Communication de la Commission du 22 mars 2006, la définition de la RSE qui y est donnée et la mise en place d'une " alliance européenne pour la RSE" ouverte aux seules entreprises, mais chargée de facto de la mise en œuvre de plusieurs aspects de la Communication, avaient finalement amené les ONG et la CES à se désengager du processus communautaire pour investir d'autres espaces.

Reconnaissant qu'en dépit des progrès réalisés, « de nombreux problèmes demeurent », la nouvelle communication du 25 octobre 2011 contient des améliorations significatives par rapport à celle de 2006. Elle présente des intentions louables mais cependant encore trop peu d'actions concrètes.

La CES, dans sa résolution a accueilli favorablement la nouvelle communication de la Commission sur la RSE, et notamment la nouvelle définition de la « responsabilité sociale des entreprises » ainsi qu'un programme d'action précis pour 2011-2014, comptant une trentaine de propositions autour de 8 objectifs en mettant toutefois en avant les limites évoquées plus haut.

La CES entend saisir les opportunités qu'offre ce « programme d'action 2011- 2014 », pour améliorer celui-ci en fonction des priorités syndicales. Le Secrétariat, par le biais d'un nouveau projet européen, veille à coordonner ces actions avec les affiliés en mettant en place, en 2012, un groupe de travail « ad-hoc », chargé par ailleurs de faire le point sur l'évolution des positions et les récentes expériences des membres dans le domaine de la RSE.



Pour cela, il est important de reprendre les rencontres internes syndicales afin de permettre l'échange européen sur ce thème spécifique et surtout d'exprimer une opinion actualisée.

2. Objet du contrat et attendus

L'objet de cet appel d'offre est de sélectionner un cabinet d'expertise chargé de produire une étude sur la RSE, sur laquelle la CES se basera pour l'élaboration d'un message politique et d'une contribution syndicale européenne concernant le programme d'actions 2011-2014.

Une recherche a été réalisée en 2006 au sein des organisations membres de la CES. Cette recherche était structurée autour de trois questions principales :

- ▶ la connaissance du concept de RSE au sein des organisations
- ▶ le suivi des actions et des activités syndicales relatives à la RSE
- ▶ les perspectives syndicales pour la RSE

Un rapport final 2012, basé sur une série de rapports nationaux en présente les principaux résultats en anglais et français.

Aussi, il apparaît très intéressant de mesurer, plus de 6 ans plus tard, quelles ont été les changements, les avancées éventuelles, les initiatives en matière de RSE.

- quelles ont été les actions menées après la résolution de la CES de 2004?
- quelles bonnes pratiques ont pu être réalisées ?
- quelles (nouvelles) organisations se sont saisies du sujet ?

Pour cela, nous souhaitons conduire, à l'aide d'un expert externe, un nouvel aperçu de l'engagement syndical par rapport à la RSE.

Sur base de questionnaires, cet expert sera chargé de contacter les confédérations et les fédérations membres de la CES. Des visites d'étude de l'expert dans 6 pays-cible seront prévues pour effectuer l'étude (les pays sont les suivants: Allemagne, Suède, Royaume-Uni, France, Italie, Pologne).

Cet expert sera également en charge de rédiger les rapports de la Conférence et du séminaire prévus respectivement le 29/30 novembre 2012 et en mars 2013.

3. Déroulement

Phase de préparation (octobre – novembre 2012):

- Réunion de coordination du comité de pilotage



- Préparation du questionnaire d'enquête et collecte de données (desk-research) par l'expert.
- Planification des visites de l'expert dans 6 pays-cibles pour effectuer l'étude

Phase de déroulement (décembre 2012 – février/mars 2013):

- Séminaire à Bruxelles 29/30 novembre 2012
- Visites dans les 6 pays-cibles
- Rédaction de l'étude et d'un document de travail pour la conférence (comprenant les conclusions de l'étude)
- Réunion de coordination du comité de pilotage

Phase de suivi et diffusion (mars/avril 2013 – juillet 2013)

- Présentation du document de travail (première mouture de l'étude et de ses conclusions) lors d'une Conférence tenue à Bruxelles, en mars/avril 2013.
- Finalisation de l'étude et diffusion au sein du réseau d'affiliés de la CES.
- Réunion de coordination du comité de pilotage

4. Tâches à exécuter par le contractant

Le contractant sera chargé d'exécuter les tâches suivantes :

- ▶ la préparation d'un questionnaire et la collecte des données auprès des organisations syndicales affiliées à la CES (recherche documentaire, interviews, enquête qualitative) ainsi que le traitement des informations collectées ;
- ▶ des visites dans les 6 pays-cibles (Allemagne, Suède, Royaume-Uni, France, Italie, Pologne) et interviews auprès des acteurs concernés ;
- ▶ un document de travail pour la conférence de +/- 10 pages (première mouture de l'étude et de ses conclusions principales) ;
- ▶ la réalisation de l'étude de +/- 80 pages sur la RSE, qui sera diffusée au sein de nos organisations affiliées et de parties prenantes intéressées. L'étude de 80 pages sera réalisée en anglais et français, et imprimée en 1000 copies. Cette étude se basera sur les résultats du questionnaire, de la collecte des données, et des visites dans les pays-cibles.
- ▶ un rapport (10 pages) des deux étapes principales de notre travail : le séminaire et la conférence finale.

La réalisation de l'étude sera supervisée par le Comité de pilotage, composé de Patrick Itschert, Secrétaire Général adjoint de la CES (et responsable, entre autres, pour la



thématique de la RSE), Juliane Bir, conseillère chargée de suivre ce dossier au sein de la CES, l'expert(e) externe qui sera chargé(e) de mener à bien les travaux précisés plus haut.

C'est dans le cadre de ce Comité de pilotage que se définira le contenu du questionnaire et se validera la méthodologie de la collecte et du traitement des informations à effectuer par l'expert externe.

5. Compétences requises

Le contractant devra prouver que l'(équipe d')expert(s) chargé(s) de la collecte de données et de la réalisation de l'étude a :

- une haute maîtrise de l'anglais et du français. La connaissance d'une troisième langue sera un atout;
- une expérience significative dans le domaine faisant l'objet du projet, à savoir la RSE - Responsabilité Sociale de l'Entreprise.
- une expérience d'études et recherches en matière de relations industrielles et de dialogue social, et notamment en matière de RSE - Responsabilité Sociale de l'Entreprise;
- une expérience de projets menés au niveau européen
- une expérience dans la rédaction de documents pour une forte démultiplication.
- un respect des délais prévus dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet.
- une capacité de travailler en équipe.

6. Calendrier et rapports

La collecte de données/recherche prévue par ce projet devra se dérouler pendant la période du mois d'octobre 2012 au mois de mars 2013.

Un document de travail (première mouture de l'étude et de ses conclusions) sera ensuite présenté à la conférence finale du projet, tenue en mars/avril 2013.

Les dates précises de rendu des différents rapports et documents seront définies par le Comité de pilotage.

7. Prix

Les conditions de rémunération de l'expert / du cabinet d'expertise retenu sont fixées dans le cadre du contrat avec la Commission européenne. En conséquence, ces conditions ne sont pas négociables et ne constituent pas un critère de sélection de l'offre. L'expert / cabinet d'expertise retenu sera rémunéré sur une base maximum de 19 250 € pour le travail effectué.

8. Paiements

Le paiement sera effectué en 3 versements :

- un premier versement à la signature du contrat d'un montant de 30% du total;



- un second versement à la remise du rapport d'étude recherche ;
- le solde, sur présentation de la facture globale après validation par le Comité de pilotage du contenu de la brochure de démultiplication.

9. Critères de sélection

Le marché sera attribué à l'expert dont l'offre représente le meilleur rapport qualité/prix, en prenant en considération les critères suivants :

- Expériences, CV, preuves de travaux antérieurs dans le domaine faisant l'objet du projet ;
- Capacité de travailler en équipe ;
- Capacité de travailler en anglais et en français;
- Habilité à rédiger les rapports en anglais ou en français;
- Respect des calendriers ;
- Respect du budget ;
- Disponibilité pour participer aux réunions du comité de pilotage, au séminaire du 29/30 novembre 2012 et à la conférence finale de mars/avril 2013.

10. Contenu et présentation de l'offre

L'offre, rédigée en langue anglaise ou française, devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre officielle de demande;
- Un CV détaillé des responsables du Consortium et des experts;
- Un budget en euros conformément aux règles de la Commission européenne ;
- L'offre du demandeur spécifiant comment les objectifs de l'appel d'offre seront réalisés.
- Des informations sur l'expérience des sous-traitants en matière de tâches similaires.

11. Publication et conditions de l'appel d'offre

Le délai de réception des offres est de 17 jours à compter de la date de la diffusion du présent appel d'offre de la Confédération Européenne des Syndicats.

L'appel d'offre sera publié le 7 septembre 2012 (mis en ligne dans le site web de la CES : www.etuc.org , et diffusé auprès de trois potentiels prestataires de services) et les réponses devront parvenir pour le 24 septembre 2012, à l'attention de Monsieur Alexandre MARTIN, CES, Responsable des projets et des financements européens, par e-mail (amartin@etuc.org) ou courrier postal (Bd du roi Albert II n° 5 – 1210 Bruxelles).

Une commission de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles sera composé. Un ou plusieurs membres de cette commission paraphent les documents prouvant la date et l'heure de l'envoi de chaque offre. Les membres du commission



signent le procès-verbal des offres reçues, qui identifie les offres conformes et qui motive les rejets pour non-conformité au regard des modalités de dépôt.

Ensuite un comité d'évaluation composé de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles, évalue les demandes de participation qui ont été identifiées comme conformes. Un procès-verbal d'évaluation et de classement des demandes de participation sera établi, daté et signé par tous les membres du comité d'évaluation. Il sera conservé aux fins de référence ultérieure.

Ce procès verbal comportera :

1. Le nom et l'adresse du pouvoir adjudicateur, l'objet et la valeur du marché;
2. Le nom des candidats exclus et les motifs de leur rejet;
3. Le nom des candidats retenus pour examen et la justification de leur choix;
4. Le nom du candidat proposé et la justification de ce choix au regard des critères de sélection ou d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur prendra ensuite sa décision et informera tous les candidats du résultat de cette procédure.